



Certification des activités de maintenance obligatoires

Je soussigné(e), _____, suis employé(e) en qualité de _____
(Nom en caractères d'imprimerie) (Titre en caractères d'imprimerie)
par _____
(Nom du [de la] propriétaire de la boîte à journaux)

et je suis dûment autorisé(e) à signer la présente certification au nom du (de la) propriétaire. Je certifie que l'entité suscitée est propriétaire de la boîte à journaux contenant :

(Nom de la publication en caractères d'imprimerie)

Je certifie que, conformément à l'alinéa e de l'article 19-128.1 du chapitre 1 du titre 19 du Code administratif, chaque boîte à journaux dont le (la) propriétaire a la propriété ou le contrôle a été repeinte ou que tous les efforts possibles ont été mis en œuvre pour supprimer les graffitis et autres écrits, peintures, dessins non autorisés ou toutes les autres marques ou inscriptions au moins une fois **pendant la période de quatre mois qui vient de s'écouler**, entre le _____ et le _____, par
(Jour, mois, année) (Jour, mois année)

- (Cocher une seule case) : Le (la) propriétaire
 Un entrepreneur _____
(Nom de l'entrepreneur)
 Autre (préciser) : _____

(Signature)

(Date)

ÉTAT ET VILLE DE NEW YORK

)ss. :

COMTÉ DE NEW YORK

Ce _____ jour de _____ 20____, s'est présenté(e) en personne devant moi_

_____ que je connais comme étant la personne décrite dans le document susmentionné et qui a signé celui-ci et a dûment reconnu l'avoir signé au titre de l'objet mentionné.

Notary Public ou Commissaire à l'assermentation ou aux actes

Les propriétaires de boîtes à journaux sont tenus de : (a) tenir un registre dans lequel sont consignées les mesures et les dates auxquelles elles ont été prises conformément au format approuvé prévu par le Département des Transports (Department of Transportation) ; (b) tenir des registres sur une période de trois (3) années consécutives justifiant l'utilisation de matériaux, d'employés, d'entrepreneurs, d'autres ressources et des dépenses correspondant aux mesures suscitées ; et (c) mettre les registres à la disposition du Département afin de lui permettre de les inspecter ou de les copier pendant les heures ouvrées habituelles et de remettre les copies au Département sur demande.

Ce formulaire DOIT être signé et authentifié.

Une fausse déclaration dans la présente certification peut entraîner des poursuites pénales à l'encontre du (de la) propriétaire et du (de la) signataire, y compris des poursuites pour non-respect du Code pénal de l'État de New York, article 210.40 (fausse déclaration sur l'honneur).

T : 212 839 8854 Téléc. : 646 892 5019
www.nyc.gov/dot